

Après que, au cours de la session de 1758, les Etats eurent accordé la levée de 2.000 recrues pour les quatre régiments nationaux des Pays-Bas autrichiens, de Pfortzheim fut nommé commissaire au recrutement pour le quartier de Durbuy dont il était prévôt.<sup>81)</sup> En cette qualité il toucha 1.113 florins 7 sols de vacations pour 61 journées et des déboursés.<sup>82)</sup>

Le 10-11 de la même année il fut nommé par les Etats député-forain.

Fin 1759 des divergences de vue concernant le nombre de recrues de la nouvelle levée à accorder, séparaient le Clergé et le Tiers Etat d'une part et la Noblesse d'autre part ; une autre difficulté résultait dans le fait que le seul Tiers Etat était disposé à maintenir à la hauteur de l'année précédente le don gratuit de 200.000 fl à ajouter au subside de 1760. Pour arriver à un accord — notamment sur le mode de lever les recrues — les Etats instituèrent une commission de six membres, dont de Pfortzheim. Après que les Etats eurent donné leur consentement à la levée de 1.580 hommes, ils organisèrent le recrutement à l'aide de commissaires. Pfortzheim, qui était du nombre, eut la charge, avec trois membres du Tiers Etat, de lever 270 recrues. Les difficultés rencontrées par les recruteurs sont relatées dans la biographie du marquis du Pont d'Oye, cosignataire avec de Pfortzheim et six autres membres des Etats de la lettre adressée en la matière à Charles de Lorraine.

Pour les 27 jours et déboursés consacrés audit recrutement, de Pfortzheim reçut 1.713 florins, 3 sols, 10 deniers, indemnité qui est de loin la plus élevée de celles payées aux autres 33 commissaires des Etats.<sup>83)</sup>

Sur la liste des membres de l'Etat noble de 1770 il figure sous le nom de baron de Portzenheim.<sup>84)</sup> Et c'est en sa qualité de membre de cet Etat qu'il signa certaines attestations données le 7-12-1772 à B.S.Fr. de Baillet.<sup>85)</sup>

Jean Henri de Pfortzheim, seigneur de Colpach, décéda le 4-4-1788. Sa pierre tombale se trouvait encore en 1860 au cimetière dudit lieu.<sup>86)</sup>

Si PHILIPPE CHARLES I était le fils de Charles de Pfortzheim-Koller, il naquit vers 1714.

En 1753 il fut, avec les autres décimateurs de la paroisse de Rambrouch, en procès avec les communs habitants de cette localité. Ceux-ci contestant d'être tenus au paiement de la dîme des pommes de terre : « angesehen zeithero menschengedencken und von einer zeitgenugsam zu verjarigen grundbieren in der pfarr Rambruch und auf rescribenten bann gepflantzet worden, ohne dasz jemahlen die gehendherren den gehenden davon pretendirt und derselber auch niemalen entrichtet worden. »<sup>87)</sup>

« En vertu d'alternance » Philippe Charles présenta à la cure de Colpach Michel Molitor, qui y reçut le placet le 12-8-1758.<sup>88)</sup>

Nous supposons que ce fut lui le baron de Pfortzheim qui réussit à Niederpallen, le 20-12-1760, à faire arrêter un brigand dangereux, incen-